

Centre de rétention administrative d'Oissel - École nationale de police

Route des Essarts - BP 11 - 76350 OISSEL

Service d'aide aux étrangers retenus du Centre de rétention d'Oissel

Capacité

72 places : 53 places hommes et 19 places femmes et familles

Nombre d'intervenants France terre d'asile
2 conseillers juridiques et administratifs

Nombre de personnes retenues en 2013
784 hommes - 75 femmes - 10 enfants (3 familles)

Principales nationalités

Tunisienne	11,1%
Roumaine	9,6%
Albanaise	7,7%
Marocaine	5,7%
Algérienne	5,6%
Egyptienne	5,6%

Description des missions du dispositif

Le centre de rétention de Rouen-Oissel est situé en plein cœur de la forêt de La Londe-Rouvray et se trouve dans l'enceinte même de l'École nationale de police (ENP). Aucun transport en commun ne dessert l'ENP et les personnes libérées du centre doivent regagner la gare d'Oissel située à 5 kilomètres, par leurs propres moyens.

Le centre est divisé en deux zones de vie : l'une pour les hommes isolés, l'autre pour les femmes et les familles.

En 2013, 4 familles ont été placées au centre d'Oissel, soit 10 enfants enfermés âgés de quelques mois à 17 ans. Ce chiffre est en nette diminution depuis la circulaire de juillet 2012 demandant de recourir à des alternatives à la rétention : 14 familles avaient été enfermées à Oissel en 2012 et 40 familles en 2011.

Nombre de personnes retenues par mois en 2013

Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
57	89	87	75	79	67	54	72	76	85	72	56

76 Seine-Maritime (suite)

Centre de rétention administrative d'Oissel - École nationale de police

Route des Essarts - BP 11 - 76350 OISSEL

Durée moyenne de rétention

11 jours

Nombre de personnes rencontrées par France terre d'asile

846 personnes rencontrées

817 informations individuelles

6 préparations entretien JLD

72 mises en contact avec un avocat

Nombre de recours effectués

520 recours contentieux administratifs

288 appels devant la cour d'appel

10 référés-liberté

Principales mesures d'éloignement
à l'origine de placements

OQTF sans délai	61,1 %
OQTF avec délai	16 %
Réadmission Schengen	7,1 %
Réadmission Dublin	6,4 %
Interdiction judiciaire du territoire	3,8 %

Destin des personnes retenues

Exécution de l'éloignement	28,7 %
Annulation par le juge judiciaire	31,3 %
Annulation par le juge administratif	20,8 %
Assignation à résidence	1,7 %
Expiration du délai légal	7,3 %
Libération préfecture-ministère	8,5 %
Autres	1,7 %

Nombre de demandes asile préparées
par France terre d'asile et nombre
de statuts et protections
subsidiaries obtenus

69 aides à la demande d'asile
Aucune protection internationale en
rétention